

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 novembre 2016 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 19
Présents 14
Votants 16

L'an deux mille seize, le 17 novembre, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 novembre 2016.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY, Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Didier LATOSI, Angèle SCHREIBER, Sébastien PETITDIDIER.

Absents excusés : Murielle BOYER (pouvoir donné à Bénédicte BESCHER), Renaud ARTRU (pouvoir donné à Claudie BRUN).

Absents : Isabelle DESLOGES, Yves LONGO, Valérie DUPAS-COUTURE.

Secrétaire de séance : Claudie BRUN à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC en €
29/09/2016	SARL FAR	Marquage au sol	2403,96
03/10/2016	FESTILIGHT	Achat illuminations Noël	3205,57
04/10/2016	ALPES AGIR	Formation sauveteurs secouristes du travail service périscolaire	1104
04/10/2016	GEOPROCESS	Relevé topo cimetière dans le cadre du PAVE	1836
04/10/2016	GEOPROCESS	Relevé topo Avenue du Grésivaudan dans le cadre du PAVE	1164
04/10/2016	GEOPROCESS	Relevé topo cheminement piétons vers RD 1090 dans le cadre du PAVE	696
05/10/2016	ENTREPRISE DORMOIS	Nettoyage locaux Ecole Maternelle Cantine occupation Centre Aéré	1308
18/10/2016	MTM INFRA	Maitrise œuvre pour travaux Rue du Four et rue de la Cascade	13440
18/10/2016	ONF	Demande révision PPRN + Elaboration carte aléa torrentiel post travaux sur le ruisseau de La Terrasse Madame Michelle JOLLY ne donne pas acte sur cette décision du maire.	10 280,64 €
19/10/2016	ECRIVAINS EN GRESIVAUDAN	Participation 2016	555
19/10/2016	ALPHA PAPETERIE	Destructeur papier	549

21/10/2016	ATEC	Contrôle aspiration centralisée Ecole Maternelle	1137,6
31/10/2016	RMA MATERIEL	Achat tronçonneuse + groupe électrogène	1167,73

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/10/2016.
Le procès-verbal est adopté à 12 voix pour et 4 voix contre.**

Mesdames Michelle JOLLY et Claudie BRUN et messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI votent contre le procès-verbal du Conseil municipal du 6 octobre dernier et refusent de signer ledit procès-verbal en ce qui concerne les points sur l'intervention du maire au sujet des enregistrements du Conseil municipal et sur la non prise en compte de la position de « Rassemblement Terrasson » en ce qui concerne le PLU.

Délibérations :

► **Demande de financement au SEDI pour travaux d'éclairage public / Chemin du Moulin / Rue de l'Orme**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet chemin du Moulin d'un coût de 8 940,56€ HT

DEMANDE que la commune de La Terrasse établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► **Avis sur la vente de 10 logements locatifs sociaux du groupe Les Balcons du Glézy**

Par courrier en date du 27/9, ACTIS sollicite l'avis de l'Etat sur la vente de 10 logements locatifs sociaux du groupe « Les Balcons du Glézy » - 140, route des petites roches, sur le territoire de la commune.

Le Conseil d'administration de l'organisme en sa séance du 21/9 a validé la vente de ce patrimoine. Le projet porte sur la mise en vente des 10 appartements 4T2 - 4T3 - 2T4 et leurs garages construits par ACTIS en 2003.

Le préfet dispose d'un délai de 4 mois pour éventuellement exercer son droit d'opposition à la vente, après avoir sollicité l'avis de la commune d'implantation des logements concernés qui dispose d'un délai de 2 mois, à compter de la date de réception du présent courrier.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE un AVIS DEFAVORABLE à la vente de 10 logements locatifs sociaux du groupe « Les Balcons du Glézy » situés 140, route des Petites Roches – 38660 LA TERRASSE.

**Le Conseil municipal adopte à
14 voix pour
1 voix contre : madame Michelle JOLLY et
1 abstention : monsieur Renaud ARTRU.**

➤ **Convention avec la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour la mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal pour le groupe scolaire maternelle et le groupe scolaire élémentaire**

Comme chaque année, la communauté de communes met à disposition de la commune de La Terrasse des créneaux horaires afin que les écoles situées sur son territoire puissent bénéficier des équipements du centre nautique.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions avec la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour la mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal pour le groupe scolaire maternelle et le groupe scolaire élémentaire

AUTORISE le maire à signer les conventions correspondantes (pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire) pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Convention d'éclairage public avec des particuliers**

Considérant les travaux qui ont lieu chemin du Moulin, il convient, pour la commune, de passer une convention d'éclairage public avec les propriétaires concernés afin de pouvoir intervenir.

Après avoir entendu le rapport de messieurs Philippe VOLPI et Romuald CHRISTOUD,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer une convention d'éclairage public avec les propriétaires concernés dont la liste est annexée à la présente délibération :

Numéro	NOM	ADRESSE	N° de parcelle
1	M. Alain PAUL	26, chemin du Moulin – 38660 LA TERRASSE	475 section A
2	M. Gérard BIZOUARD	3, chemin du Moulin – 38660 LA TERRASSE	1202 section A
3	M. Pascal BONDU et Mme Geneviève SERIGNET	103, chemin du Moulin – 38660 LA TERRASSE	1228 section A
4	M. et Mme Julien et Hélène ROS	26, chemin du Moulin – 38660 LA TERRASSE	1258 section A

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Convention poteau incendie avec des particuliers**

Considérant les travaux qui ont lieu chemin du Moulin, il convient, pour la commune, de passer une convention, avec les propriétaires concernés, pour la mise en place d'un poteau d'incendie, afin de pouvoir intervenir en cas de besoin.

Après avoir entendu le rapport de messieurs Philippe VOLPI et Romuald CHRISTOUD,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer une convention de poteau d'incendie avec les propriétaires concernés : madame Suzanne GUIGUET, madame Danielle GUIGUET et monsieur Marc GUIGUET.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Divers.**

- Réunion Transports à la CCPG : monsieur le maire rend compte d'une réunion qui a eu lieu au sujet des transports à la communauté de communes à la suite d'un courrier échangé à ce sujet, en présence de monsieur Jérôme DURAND également. Il ressort que la demande de la piste cyclable entre La Terrasse et Tencin sera remise à l'ordre du jour en 2017.
Les lignes TOUGO ont gagné en visibilité grâce aux transports scolaires.
Les élus seront prochainement invités à une réunion et la compagnie en charge des transports fera une enquête de satisfaction.
Des problèmes de liaison entre les bus perdurent et notamment pour les lycéens.
La ligne 6060 sera conservée pour l'instant jusqu'au 1^{er}/09/2018.
Les élus protestaient également contre la tenue de propos injurieux de la part d'un chauffeur à l'égard du 2^{ème} adjoint alors que ce dernier lui faisait remarquer sa vitesse dans la zone 20. Une rencontre avec le directeur de « carte postale » aura également lieu le vendredi 18/11 sur ce sujet.
- Information sur les dates des prochaines élections :
Elections présidentielles : 23/04 et 07/05/2017
Elections législatives : 11 et 18/06/2017.
- Question de madame Claudie BRUN sur les PFI. La réponse est que les PFI ont ouvert un bureau dans des locaux à côté du boulanger de la RD1090 ; en ce qui concerne d'autres projets éventuels, rien n'est finalisé.
- Installation du nouveau boulanger en face de l'école élémentaire qui reprend la boulangerie du centre. Elle ouvrira le 23/11.
- Commission Gens du voyage de la CCPG : elle aura lieu le 8/12 prochain. Monsieur le maire indique que la CCPG participera à hauteur de 3€/famille/jour pour les communes les accueillant.

SEANCE LEVEE à 22h00.

Affiché le

**Le maire,
Philippe VOLPI**